



Secret de la correspondance

Par **Latios**, le **23/06/2015** à **17:45**

Bonjour,

J'ai acheté un ordinateur portable d'occasion sur internet. Il est tombé en panne au bout de 10 minutes d'utilisation. J'ai dialogué par email avec le vendeur qui a fini par dire qu'il me rembourserait et que je lui retournerais l'ordinateur.

Au bout de 6 jours, toujours rien et quand je lui pose la question, il me dit qu'il s'en occupe (donc implicitement que le chèque n'a pas été envoyé). 6 jours pour envoyer un chèque, ça me semble suffisant, non ? Sauf à expliquer pourquoi...

Devant l'immaturité (visible) et la mauvaise foi de mon interlocuteur, j'ai fait un courrier reprenant l'intégralité de nos échanges et le l'ai envoyé par la poste à la personne à qui j'avais fait le chèque d'achat (seul adresse physique à ma disposition, une parente j'ai supposé) et expliquant la situation et mon point de vue.

S'agit-il d'une violation du secret de la correspondance ? Dans ce cas particulier, rien n'indique que la personne à qui j'ai fait le chèque et celle à qui j'écrivais par email (et qui m'a donné l'adresse physique pour le chèque) étaient différentes, c'est moi qui l'ai supposé.

Deuxième question : l'ordinateur présente donc deux "défauts" : la panne physique et le système d'exploitation illégal (piraté). Que puis-je faire ?

Merci de vos réponses